



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019

Ordre du jour :

1. 7375 Projet de loi portant approbation de l'Accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, fait respectivement à Yaoundé, le 15 janvier 2009 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7376 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération, fait à Kleinmond, Afrique du Sud, le 11 septembre 2009
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7377 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, fait respectivement à Abidjan, le 26 novembre 2008 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7378 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles, le 28 juillet 2016
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 7379 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bridgetown, la Barbade, le 15 octobre 2008
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. 7380 Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, fait à Kasane, le 10 juin 2016
- Rapporteur : Monsieur Marc Angel
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

7. Documents européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 25 mai au 14 juin 2019
8. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Gast Gibéryen, remplaçant de M. Fernand Kartheiser

Mme Catia Goncalves, Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, Mme Viviane Reding

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **7375** **Projet de loi portant approbation de l'Accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, fait respectivement à Yaoundé, le 15 janvier 2009 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009**
2. **7376** **Projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération, fait à Kleinmond, Afrique du Sud, le 11 septembre 2009**
3. **7377** **Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique d'étape entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, fait respectivement à Abidjan, le 26 novembre 2008 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009**
4. **7378** **Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles, le 28 juillet 2016**
5. **7379** **Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États du Cariforum, d'une part, et la Communauté européenne**

et ses États membres, d'autre part, fait à Bridgetown, la Barbade, le 15 octobre 2008

6. 7380 **Projet de loi portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les États de l'APE CDAA, d'autre part, fait à Kasane, le 10 juin 2016**

Le Président-Rapporteur M. Marc Angel présente brièvement les projets de rapports des six projets de loi. Il souligne que les accords APE avec les pays ACP sont contestés par des ONG. Pour répondre à ces critiques, l'accord gouvernemental prévoit de demander une évaluation au niveau européen, notamment en ce qui concerne les conséquences des APE pour le développement des pays ACP. Les APE sont révisés tous les 5 ans après leur conclusion.

Les négociations des APE ont débuté en 2002. L'objectif des APE est d'ouvrir le marché communautaire le plus largement possible aux pays ACP. Les APE sont asymétriques et comportent une composante de coopération au développement. Ils répondent pourtant aux prémices de l'OMC.

M. Wagner donne à considérer que les syndicats africains et la Fédération des syndicats européens s'opposent aux accords APE. Selon eux, la conclusion des accords APE avec des pays de l'Afrique centrale ne facilite pas l'intégration régionale des pays ACP, tous sauf le Cameroun étant des pays les moins avancés. Or, les APE contiennent des dispositions variant selon la catégorie des pays, de sorte que pas tous les pays d'une région ne sont traités de manière égale. Par ailleurs, les critères de démocratie et du respect des droits de l'homme ne seraient pas appliqués de la même manière pour tous les pays.

M. Angel répond que la répartition régionale n'est pas imposée par l'Union européenne, mais émane de l'Union africaine. Aucun des pays ACP n'est forcé de conclure un accord APE, de sorte qu'il y a des accords régionaux et des accords avec des pays isolés. Les APE ont un caractère transitoire au vu des négociations sur l'après-Cotonou. Certains critiques se réfèrent à une conception du secteur agricole qui n'est pas toujours partagée par les acteurs dans les pays concernés.

Les projets de rapports sont adoptés avec une voix contre (M. David Wagner).

M. Angel propose le modèle 1 de temps de parole pour une discussion de l'ensemble des six projets de loi en séance plénière, respectivement le modèle de base pour des discussions séparées.

7. **Documents européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 25 mai au 14 juin 2019**

La liste des documents est adoptée.

8. **Divers**

M. Angel informe que le Ministre des Affaires étrangères et européennes est disposé à informer la Commission sur les Conseils « Affaires étrangères » et

« Affaires générales ». La Commission s'accorde à la date du vendredi 21 juin 2019 à 8.00 heures.

M. Wagner fait observer que l'UNHCR semble avoir rédigé un rapport non public sur l'accueil des demandeurs de protection internationale au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2019

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel